



# Plan d'actions pour l'agriculture locale 2021 - 2026

*Document approuvé par le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 09 2021*

Mise à jour : Septembre 2022



4 grandes thématiques et des projets pour répondre aux besoins mis en avant lors de rencontres sur le terrain avec nos agriculteurs et nos partenaires institutionnels

## Ressource en eau

Accompagner la remise en service des retenues d'eau sans usage

Projet Keyline Design : régénération de terres agricoles

## Foncier agricole

Reconquête du foncier agricole

Constructibilité en zone agricole

Transmission et renouvellement des générations

Protection du foncier agricole

## Alimentation durable

Atelier de transformation

Projet alimentaire interterritorial

Favoriser la consommation de produits locaux

## Production

Aide à la conversion en agriculture biologique et Aide à l'installation avec bonification « AB » ou « SIQO »

Production d'énergie solaire photovoltaïque dans les exploitations

Filière locale de valorisation des déchets verts en agriculture

Soutenir le développement des pratiques agro-écologiques

# Ressource en eau

## Introduction

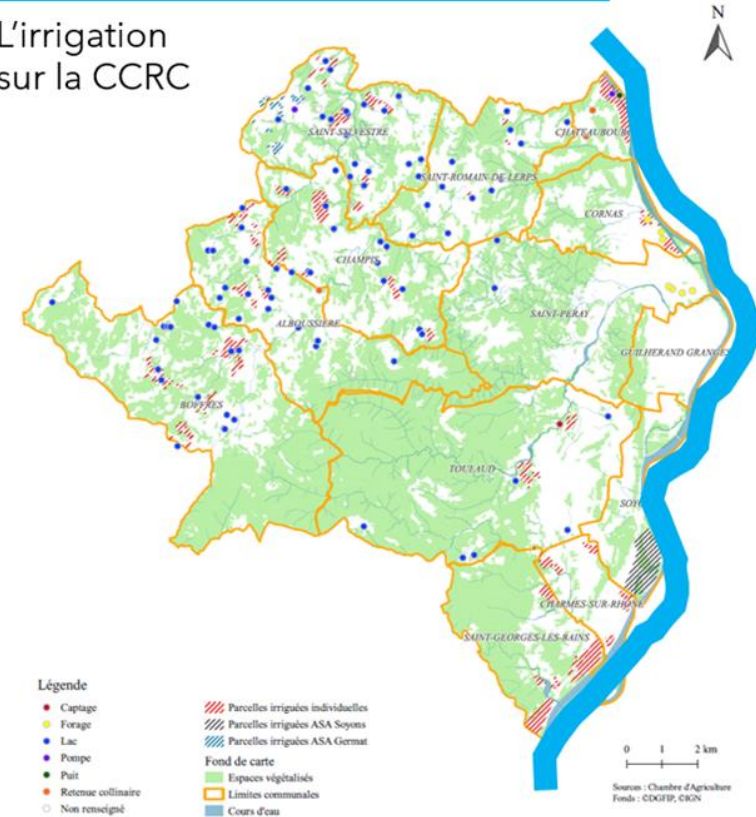
### Constats

- Augmentation des températures et allongement des périodes de sécheresse
- De nombreuses retenues collinaires sur le piémont (environ 200 sur tout le territoire, dont au moins 10 % sans usage)
- Plusieurs réseaux d'irrigation collectif : ASA de la plaine de Toulaud, ASA de Gerzat à St Sylvestre, ASA Plaine de Soyons, ASF de Châteaubourg, ASA irrigation plaine Charmes - St Georges, ASA Chatillon à Cornas (dissoute)
- Des difficultés à mener à bien les projets d'irrigation (extension ou rénovation de réseau collectif, création de retenues collinaires etc...)

### Enjeux



- Accompagner les projets d'irrigation
- Développer des solutions innovantes pour une meilleure résilience face à l'allongement des périodes de sécheresse

### L'irrigation sur la CCRC



# Ressource en eau

## Accompagner la remise en service des retenues d'eau sans usage

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<p><b>Accompagner la remise en service des retenues sans usage:</b> Sur la base du travail de recensement réalisé par le syndicat mixte du bassin versant du doux, identifier les retenues sans usage dont la remise en service présenterait le plus d'intérêt : besoin en eau des agriculteurs à proximité, retenues ayant peu d'impact sur le milieu (en dérivation notamment) etc... Possibilité de demander aux agriculteurs de faire connaître à la CCRC les retenues qui pourraient les intéresser. Puis inciter les propriétaires à remettre en service leurs retenues et à contractualiser avec des agriculteurs</p> 	 <p>Recensement des retenues transmis par le SMBVD Sélection des retenues à réaliser</p>

# Ressource en eau

## Projet Keyline Design : régénération de terres agricoles

### Objectifs :

- Démontrer par l'expérience que l'application de la méthode « Keyline Design » (qui combine imprégnation/rétention de l'eau de pluie dans les sols, agroforesterie et pâturage tournant) permet de régénérer les terres agricoles et d'accroître leur résistance en période de sécheresse
- Convaincre les agriculteurs du territoire (et d'ailleurs) de l'intérêt des systèmes agroécologiques dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques

### Mise en œuvre de la méthode « Keyline Design » sur un terrain agricole de 11 hectares à Champis:

- Etape 1 : conception de trois designs par le prestataire et choix du site pour l'expérimentation
- Etape 2 : Réalisation des aménagements par l'agriculteur : création de noues sur 1948 mètres linéaires reliées à deux retenues de faible dimension ; plantation d'arbres et d'arbustes le long des noues ; mise en place de nombreux parcs de pâturage avec fréquence de rotation élevée, décompactage des sols entre les swales (noues + végétation)
- Etape 3 : à 6, 12, 18 et 24 mois après l'aménagement : évaluation des bénéfices de la méthode sur les sols agricoles (analyse du taux de matière organique)
- Etape 4 : diffusion de la méthode : conférences, formations d'agriculteurs, réalisation de deux nouveaux designs



### Avancement septembre 2022

Les designs sont réalisés, tout comme le piquetage sur site.  
Démarrage prochain des travaux d'aménagement  
Plantation des haies à programmer

EN  
COURS

# Foncier agricole

## Introduction

### Constats







- Le coût de l'immobilier, et dans certains secteurs le prix des terres, est un frein aux projets d'installation / Existence de spéculation sur du foncier agricole
- L'accès au foncier est difficile pour les agriculteurs, notamment parce que les propriétaires sont réticents à signer des baux ruraux
- La maîtrise du foncier par l'EPCI ou les communes est un facteur de réussite à la fois pour protéger la vocation agricole des terrains et pour faciliter les installations
- Peu de transmissions d'exploitations agricoles + la moitié des chefs d'exploitation a plus de 50 ans = risque de diminution du nombre d'exploitations agricoles à court terme
- Des projets d'installation souvent sans étude économique, et donc pas suffisamment aboutis pour répondre en temps utile à des appels à candidatures de la SAFER

### Enjeux

- Protéger le foncier agricole contre l'urbanisation
- Reconquérir les parcelles non exploitées ou sous valorisées
- Faciliter les installations / transmissions en agriculture
- Maintenir la vocation agricole des corps de ferme

# Foncier agricole

## Reconquête du foncier agricole

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<p><b>Maintien du partenariat avec la SAFER</b> (veille sur les transactions portant sur du foncier agricole, demande de préemption (ou insertion de cahier des charges) pour protéger la vocation agricole des terrains, demande de préemption en révision de prix pour éviter l'emballement du marché dans certains secteurs etc...)</p> 	<p> 11 préemptions mises en œuvre depuis février 2021</p>
<p><b>Remobiliser les parcelles sans maître et les terrains non entretenus</b> (lancer un travail global de mobilisation des biens sans maître ; concernant les parcelles non entretenues : à la demande des communes ou sur sollicitation des agriculteurs, entrée en relation avec les propriétaires pour les inciter à louer leur parcelle, ou a minima à les entretenir. En cas de refus, proposer à la commune concernée la mise en œuvre de la procédure de parcelles en l'état d'abandon</p>	<p> Une mission de repérage des biens sans maître sera confiée en 2023 à la SAFER</p>
<p><b>Mettre en œuvre un plan pastoral territorial sur le Nord Ardèche</b> (animé par la Chambre d'agriculture ; objectifs de la démarche : permettre aux éleveurs du territoire d'obtenir des subventions de la Région et de l'Europe pour financer leurs projets d'ouverture de pâturage, d'achat de matériels etc...)</p>	<p> Plan pastoral territorial mis en place fin 2021. Association pastorale créée sur notre territoire (12 adhérents). Déjà 60 000 euros de subventions obtenues par nos agriculteurs</p>
<p><b>Maintenir un budget annuel d'au moins 20 000 euros afin que la CCRC puisse acquérir du foncier agricole</b> (étude au cas par cas et à la condition qu'aucun agriculteur ou porteur de projet ne se soit porté candidat à l'acquisition)</p>	<p> Un budget de 23 000 euros inscrit en 2022. Acquisition d'une parcelle à vocation pastorale à Châteaubourg</p>
<p>Communiquer par mails aux agriculteurs de la commune concernée les avis d'appel à candidatures SAFER</p>	<p> En place</p>




# Foncier agricole

## Constructibilité en zone agricole

Projets / Actions	Avancement sept/2022
Autoriser davantage, dans le cadre du PLUIH, la réhabilitation des ruines	✓ Transmis à la commission urbanisme - sujet à débattre dans le cadre de l'élaboration du PLUIH
Flécher des logements communaux pour favoriser l'installation	✓ Les communes ont été sollicitées
Permettre, dans le cadre du PLUIH, des extensions mesurées de certains hameaux	✓ Transmis à la commission urbanisme - sujet à débattre dans le cadre de l'élaboration du PLUIH
<b>Développement de l'agritourisme</b> (pour accompagner l'essor de ces projets, les services de l'Etat demandent à l'intercommunalité d'établir une approche stratégique sur tout le territoire ; stratégie qui légitimera les choix dans le cadre du PLUIH)	✓ Stratégie élaborée et transmise aux services de l'Etat

# Foncier agricole

## Transmission et renouvellement des générations

Projets / Actions	Avancement sept/2022
Maintenir le partenariat avec Terre de Liens (objectif principal : disposer d'une solution face à des projets de rachat de corps de ferme par des non-agriculteurs, pour éviter une perte de vocation agricole)	Partenariat en cours  M. Le Préfet sollicité pour lever un blocage réglementaire
S'appuyer sur la plateforme créée par la Chambre d'Agriculture, « le coin du foncier agricole », pour mettre en relation des propriétaires ou des agriculteurs cédants avec des candidats à l'installation (dont les portraits sont publiés sur ladite plateforme)	 Outil utilisé par les services (1 candidat trouvé pour une parcelle agricole à St Georges Les Bains via cet outil)
Poursuivre les visites d'exploitations tout au long du mandat et évoquer la question de la transmission avec les agriculteurs concernés	A relancer 



# Foncier agricole

## Protection du foncier agricole

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<b>Création de Zones Agricoles Protégées (ZAP)</b> (objectif principal : maintenir la vocation agricole des parcelles : un changement d'affectation dans le PLU ne peut intervenir que sur décision du Préfet après avis de la Chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture. Intérêt : Un moyen de limiter la rétention de fonciers à vocation agricole par leurs propriétaires, liée l'attente d'une évolution des documents d'urbanisme plus lucrative). La plaine de Toulaud, qui comprend les meilleures terres du territoire (maraîchage, céréales et arboriculture), et la plaine de Saint-Péray (rétention foncière importante) pourraient notamment être concernés.	✓  Objectif inscrit dans le projet de territoire
<b>Protection impérative des parcelles irriguées dans le cadre du PLUIH</b> (suite diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'agriculture)	✓  Transmis commission urbanisme



# Alimentation durable

## Introduction

### Constats



- Aucun atelier collectif de transformation sur le territoire (ni pour les produits carnés, ni pour les végétaux) mais des projets à l'étude : une laiterie, un atelier à façon en transformation maraîchère
- La restauration collective scolaire sur Rhône Crussol doit relever les défis de la loi EGALIM
- Une diversité d'acteurs sur la thématique alimentaire, qu'il conviendrait de faire travailler ensemble

### Enjeux

- Soutenir la création d'unité de transformation pour permettre une meilleure valorisation des productions locales
- Faciliter l'accès pour tous à une alimentation de qualité et locale
- Soutenir la structuration de l'ensemble de la filière alimentaire de proximité (production, transformation, distribution) dans le cadre d'une démarche partagée

# Alimentation durable


## Atelier de transformation

Projets / Actions	Avancement sept/2022
Favoriser l'implantation d'un atelier de transformation en proposant à la vente un terrain après déduction d'un rabais	 Aide mise en place sur le territoire
Participer au financement des études de faisabilité techniques ou commerciales des projets d'unité de transformation ou d'abattoir mobile Aide à hauteur de 50 % du coût des études préalables dans la limite de 10 000 euros de subvention par dossier	 Aide mise en place sur le territoire Un dossier soutenu : création d'une laiterie en circuit court



# Alimentation durable


Favoriser la consommation de produits locaux

Projets / Actions	Avancement sept/2022
Accélérer le déploiement de la plateforme click and collect « L'essentiel est ici » auprès de nos producteurs effectuant de la vente directe	En cours 



# Alimentation durable

## Projet Alimentaire Inter-Territorial

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<p><b>Elaborer un Projet Alimentaire Inter-Territorial avec ARCHE AGGLO</b> Déjà engagées ensemble dans une démarche « Territoires à Energie Positive », les intercommunalités d'Arche Agglo et de Rhône Crussol souhaitent élaborer un <u>Projet Alimentaire InterTerritorial</u>.</p> <p><b>Les objectifs principaux du PAIT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous les habitants</li><li>• Soutenir la structuration de l'ensemble de la filière alimentaire de proximité (production, transformation, distribution) pour une agriculture durable et attractive</li><li>• Identifier des projets porteurs et leur permettre d'obtenir des subventions de l'Etat</li></ul> <p><b>La méthodologie :</b> Ce projet s'appuie sur une stratégie agricole et alimentaire déjà amorcée par des actions opérationnelles des 2 EPCI sur la restauration collective, les circuits courts, la sensibilisation à une alimentation durable, l'installation et la transmission agricoles. La méthodologie mise en place mobilise largement les acteurs du système alimentaire local, du producteur au consommateur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etape 1 : Renforcer les compétences des acteurs locaux (journée de formation sur les stratégies alimentaires)</li><li>- Etape 2 : Compléter le diagnostic du système alimentaire territorial (3 ateliers avec les acteurs du territoire)</li><li>- Etape 3 : Elaborer une stratégie alimentaire (3 ateliers avec les acteurs du territoire et un appel à contributions)</li><li>- Etape 4 : <u>Co-construire</u> un plan d'actions (sélection des projets par le COPIL puis validation par les assemblées des intercos)</li></ul> <p>Les actions de la CC Rhône Crussol et d'Arche Agglo sont subventionnées à hauteur de 53 % (notamment un poste de chargé de mission Agriculture-Alimentation - demi équivalent temps plein)</p>	 <p>Etapes 1, 2 et 3 terminées</p> <p>Finalisation du <u>Projet Alimentaire InterTerritorial</u> d'ici décembre 2022</p>



# Production

## Introduction

### Constats

- Intérêt des agriculteurs du territoire pour tout ce qui a trait aux pratiques innovantes, notamment en agroécologie, ou dans le domaine du stockage carbone dans les sols
- Des investissements parfois importants pour l'adaptation des pratiques
- Accroissement de la demande en production biologique et sous label de qualité
- De nombreux projets de solaire photovoltaïque mais un besoin d'accompagnement

### Enjeux

- Accompagner les démarches innovantes des agriculteurs en matière de stockage carbone dans les sols (filiale locale de valorisation des déchets verts) et d'agroécologie
- Accompagner les agriculteurs dans leurs projets de production d'énergie renouvelable sur leurs exploitations
- Soutenir le développement des productions biologiques et sous signes de qualité et d'origine


# Production

## Filière locale de valorisation des déchets verts en agriculture

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<p><b>Création d'une filière locale de valorisation des déchets verts en agriculture</b> Dont aménagement de la plateforme de broyage à Guilhaud-Granges Dans un second temps, il pourrait être utile d'accroître le <u>sourcing</u> de déchets verts collectés en déchetterie car la demande en broyat est importante (notamment les maraîchers et viticulteurs qui sont également intéressés)</p> 	 <p>Le projet de plateforme de broyage à Guilhaud-Granges ne pourra pas être réalisé dans l'immédiat en raison d'engagements contractuels. Une solution intermédiaire est à l'étude : faire broyer les 3300 tonnes de végétaux issus de nos déchèteries sur le site de notre prestataire à <u>Chateaudouble</u> puis les faire livrer chez nos éleveurs adhérents à la démarche</p>


# Production

## Soutenir le développement des pratiques agroécologiques

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<p>Favoriser le développement des nouvelles pratiques agroécologiques en mettant en avant les expériences de certains agriculteurs du territoire</p> <p>Notamment, accompagner les appellations viticoles, la Chambre d'agriculture et la SAFER dans leurs démarches conduites en ce sens.</p> <p>Autre action à l'étude : Création d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur le nord-Ardèche (objectif : débloquer des subventions de l'Europe, de la Région et du Département au bénéfice des agriculteurs mettant en œuvre des mesures agroenvironnementales (notamment protection de la biodiversité) au sein des espaces naturels sensibles, des zones humides et des secteurs Natura 2000.</p>	


# Production

Aide à la conversion en agriculture biologique et Aide à l'installation avec bonification « agriculture biologique » ou « signe d'identification de la qualité et de l'origine »

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<p>Mise en place d'un régime d'aide subventionnant la conversion en agriculture biologique et l'installation avec bonification « agriculture biologique » ou « signe d'identification de la qualité et de l'origine »</p> <p><u>Conditions d'éligibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir le statut de chef d'exploitation</li><li>• Valider un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) (<i>information auprès de la chambre puis élaboration avec le Centre départemental d'élaboration du PPP</i>)</li><li>• Réaliser un Plan d'Entreprise ou une étude économique (revenu prévisionnel minimum d'un SMIC à la 4<sup>e</sup> année)</li><li>• Cumulable avec la DJA</li></ul> <p><u>Montant de l'aide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une aide forfaitaire de 2000 € par installation</li><li>• Une bonification de 500 € pour une installation en agriculture biologique ou en SIOO (Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »)</li><li>• Une aide forfaitaire de 2000 € par projet de conversion d'exploitation existante en agriculture biologique</li></ul>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Le règlement d'intervention a été approuvé par le conseil communautaire et la Région Auvergne Rhône Alpes (collectivité chef de file en matière d'aide économique)</p> <p>3 dossiers de demande d'aides retirés par des agriculteurs en 2022</p>

# Production

## Production d'énergie solaire photovoltaïque dans les exploitations

Projets / Actions	Avancement sept/2022
<p>Réalisation d'une session de formation ouverte aux agriculteurs désireux d'en savoir plus sur le développement d'un projet de production d'électricité photovoltaïque ; (possibilité via l'ALEC, ce temps pourrait être organisé avec d'autres partenaires de la collectivité (CA07, ENEDIS, AURANCE ENERGIE, ...). En partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche, l'ALEC07 a déjà organisé plusieurs sessions de ce type sur d'autres territoires. Ces expériences pourront être mises à profit et devront être adaptées en fonction des besoins identifiés par la CCRC et les autres partenaires.</p>	<p> A programmer sur 2023</p>



- COMMUNE DE BOFFRES -



Merci pour votre attention

- COMMUNE DE BOFFRES -  
ANNEXE 2



- Rappel : dates AG avant limite dépôt dossiers demandes de subvention communale le 15/02/2023
- Nouveau Logo commune à utiliser sur les supports com

**Calendrier évènementiel  
2022 / 2023  
Associations (+ coordination TRIBU)**

**mise à jour 15 Novembre 2022**

## - COMMUNE DE BOFFRES -

ASSO/Mois	02/2023	03/2023	04/2023	05/2023	06/2023	07/2023	08/2023	09/2023
ACCA					03/06 Celt'in			
Anciens Combattants			commémoration			commémoration		
Actes					03/06 Celt'in			
Comité des fêtes	12/02 Matinée Cochon	25/03 Soirée Couscous			03/06 Celt'in	22/07 Fête du village		
Biboffreloula					03/06 Celt'in			
Le SOU		26/03 Rando 2 <sup>ème</sup> édition		01/04, fête des fleurs, Danses folkloriques	03/06 Celt'in			
rencontre et amitié		04/03 Loto			03/06 Celt'in			
Interval					03/06 Celt'in (portage)			
Boule Beau Frêne	25/02 Faune Classic 07			20/05 concours fédéral	03/06 : Celt'in 14/06 : ardéchoise	19/07 musiques d'été 22/07 Concours		
Les Pangolins			Marché mensuel	Marché mensuel	Marché mensuel 03/06 Celt'in	Marché mensuel	Marché mensuel	Marché mensuel
Matous					03/06 Celt'in			
L'envolée	24/02 Théâtre de Verdure	31/03 Théâtre de Verdure	28/04 Théâtre de Verdure	26/05 Théâtre de Verdure	30/06 (+1) Théâtre de Verdure	28/07 (+1 date) Théâtre de Verdure	25/08 (+1 date) Théâtre de Verdure	29/09 Théâtre de Verdure
Les riverains du Pialou					03/06 Celt'in		06/08 Marché des potiers	
ADCHAP					03/06 Celt'in			
Mairie et CCRC		? Réunions quartiers	? Réunions quartiers	? Réunions quartiers	? Réunions quartiers 03/06 Celt'in	19/07 musiques d'été	06/08 Marché des potiers	